



UNITED  
NATIONS

EP

UNEP/BUR/78/3



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES  
POUR L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

25 juillet 2014  
Français  
Original: Anglais

78<sup>ème</sup> Réunion du Bureau des Parties contractantes  
à la Convention sur la protection du milieu marin  
et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Istanbul, Turquie, 3-4 septembre 2014

**Objet 3 à l'Ordre du jour**

**Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités  
réalisées au cours de la période janvier – juin 2014**

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM  
Athènes, 2014



## **Table des matières**

### **I. Introduction**

### **II. Résumé des progrès**

### **III. Performance des prestations**

- i) Gouvernance
- ii) Gestion intégrée des zones côtières
- iii) Biodiversité
- iv) Contrôle et prévention de la pollution
- v) Consommation et production durables
- vi) Changement climatique

**Annexe I** Statut des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles en juin 2014



## **I. INTRODUCTION**

1. Ce rapport couvre les activités et prestations réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 30 juin 2014. Le Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives est joint comme document séparé (UNEP/BUR/78/5) à l'intention du Bureau.
2. Le rapport sur l'état d'avancement est composé d'une partie narrative soulignant les résultats et les progrès réalisés au cours de cette période autour des six thèmes. L'annexe I est relative au statut des signatures et ratifications de la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles en juin 2014.

## **II. RÉSUMÉ DES PROGRÈS**

3. L'entrée en vigueur des instruments juridiques du PNUE/PAM-Convention de Barcelone a enregistré de nouveaux progrès au cours des derniers mois avec la ratification par Israël du Protocole GIZC (2008) qui est entré en vigueur en un temps record au vu des processus du droit international. Les détails du statut des ratifications figurent à la fois en Annexe I et dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4).
4. Le processus du rapport 2012-2013 a débuté par une lettre de rappel par le Secrétariat à l'attention des Parties contractantes et un appel pour la liste officielle d'utilisateurs pour préparer les rapports nationaux dans le Système d'établissement de rapport en ligne de la Convention de Barcelone (SRCB). À compter du 15 juillet, des utilisateurs de huit pays ont reçu l'autorisation d'accéder le SRCB. Une lettre de rappel à l'attention des Points focaux PAM sera envoyée fin juillet 2014.
5. En raison de retards dans le recrutement des évaluateurs externes par le Bureau d'évaluation du PNUE, la feuille de route prévue pour le développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 a dû être révisée. Les deux consultants qui vont entreprendre l'évaluation externe ont été recrutés par le PNUE et ont pris leurs fonctions en juillet 2014. Une feuille de route révisée pour l'évaluation externe et le développement d'une stratégie à mi-parcours 2016-2021 figure dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4) afin d'obtenir les orientations du Bureau.
6. Le processus d'examen de la Stratégie méditerranéenne du développement durable (SMDD) a été lancé le 14 février 2014 par le ministre du Développement durable, de l'environnement et du changement climatique de Malte. En avril 2014, une consultation élargie des parties prenantes a été lancée sur la base d'un document visant à obtenir les réactions des parties prenantes sur la série de questions à aborder dans la stratégie ainsi que la vision pour la nouvelle stratégie. Des réponses détaillées ont été reçues de la part de 60 organisations et individus incluant les principales parties prenantes de la région. Le Comité de pilotage (CP) de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) a tenu sa réunion les 11 et 12 juin à Malte et une vision et structure provisoires pour la SMDD révisée ont été recommandées.
7. Suite à l'adoption par la CdP 18 de la décision concernant le Plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée, le Secrétariat, conformément au paragraphe 2 de l'Article 15 du Protocole « tellurique » de 1996 a informé les Parties contractantes le 9 janvier 2014. En l'absence d'objections de la part des Parties contractantes, les mesures et calendriers adoptés conformément au paragraphe 1 du Protocole « tellurique » sont devenus juridiquement contraignants le 8 juillet 2014, au 180<sup>e</sup> jour suivant la date de notification.
8. D'importants progrès ont été réalisés afin de parvenir à un accord sur un Programme intégré de surveillance et d'évaluation dans le contexte de la mise en œuvre de

L'Approche écosystémique en Méditerranée d'ici la fin 2015 étant donné que les indicateurs communs ont été convenus par les experts et leurs besoins spécifiques en matière de surveillance ont été discutés au niveau des experts, sur la base d'un projet d'Orientations de surveillance préparé par le Secrétariat. De février à juin 2014, quatre réunions spécifiques consacrées à cette thématique ont été organisées.

9. L'Atelier régional méditerranéen pour faciliter la description de Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) a été co-organisée entre la CDB, le PNUE/PAM, l'UICN-Med et le CAR/ASP. Il a abouti à la présentation de 17 ZIEB à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) en juin 2014 et accepté par la réunion en vue d'être proposé à l'adoption à la CdP CDB en septembre 2014. Le CAR/ASP a participé à la réunion du SBSTTA à Montréal en juin afin de faciliter l'approbation des 17 ZIEB et a également réalisé et participé à 3 événements parallèles.
10. Le Projet du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin (MedPartnership) se trouve dans sa cinquième année de mise en œuvre. Les activités menées en vertu des quatre composantes du projet sont bien engagées et les partenaires d'exécution sont pleinement impliqués dans la réalisation du projet, dans les délais et de manière efficace. D'importants résultats ont déjà été fournis à ce jour (période 2009-2014) dans le développement de stratégies de GIZC et de plans de gestion conjoints côtiers et des bassins hydrographiques, dans les industries ayant réussi à réduire leurs utilisations de ressources (énergie et eau) et leur charge de pollution, dans les inventaires de polychlorobiphényles (PBC) désormais en place, dans un certain nombre de nouvelles Aires marines protégées (AMP) créées et dans l'augmentation des capacités des AMP existantes, en terme de plans et outils de gestion, de personnel, etc.
11. Suite à la Décision sur les Accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée durant la CdP 18 à Istanbul en décembre 2013, des discussions initiales se sont tenues entre le PNUE/PAM et ACCOBAMS. Les résultats de ces discussions sont reflétés dans le projet de Protocole d'entente soumis à l'approbation du Bureau dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4). Des discussions préliminaires se sont tenues pour la coopération officielle avec le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité, la Commission de la mer Noire, OSPAR et HELCOM.
12. Le processus de consultation pour la préparation de l'un des principaux résultats de cet exercice biennal, le Plan d'action sur Consommation et la production durables (CPD) pour la Méditerranée a été lancé. Dirigé par le CAR/CPD, le kit d'outils CPD pour les décideurs politiques a été révisé et publié, des activités de renforcement des capacités sur la CPD et le contrôle et la prévention de la pollution ont été réalisés et la plateforme Internet et le réseau d'action sociale pour la mise en réseau méditerranéenne de la CPD a été lancée.
13. Le projet du Plan d'action du Protocole « offshore » a été discuté, examiné et modifié au cours de la 3<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail du Protocole « offshore » qui s'est déroulée à Malte les 17 et 18 juin 2014. Le projet du Plan d'action a été soumis aux observations des Parties contractantes en juillet 2014.
14. La mise à jour des Lignes directrices pour les Plans d'action nationaux (PAN) a été convenue par les Points focaux MED POL en mai 2014. Cet accord constitue une base solide pour un processus consultatif de haut niveau, au niveau national et régional, au cours du processus de mise à jour. Les Lignes directrices soulignent que l'objectif principal d'un PAN est de soutenir la réalisation d'un Bon état écologique (BEE) méditerranéen en ce qui concerne les objectifs écologiques liés à la pollution.
15. Dans le cadre du projet MedPartnership, des ateliers nationaux sur la gestion et l'inventaire de polychlorobiphényles (PCB) ont été organisés en Albanie et en Égypte par le MED POL et le CAR/CPD. L'inventaire de PBC pour l'élimination a été conclu et 800 tonnes de PCB ont été identifiées en Turquie, en Égypte et en Bosnie-Herzégovine.

Des missions d'experts ont été organisées dans les pays respectifs afin de conclure l'inventaire de PCB. Il est attendu que le processus d'élimination sera réalisé entre septembre 2014 et février 2015.

### III. PERFORMANCE DES PRESTATIONS

16. L'exercice biennal 2014-2015 constitue la période de fermeture pour l'actuel Programme de travail stratégique. Le niveau de réalisation des cibles établies pour chaque prestation en vertu des priorités thématiques constituera également un indicateur de la performance de son accomplissement. En outre, les résultats escomptés du PdT permettront au PNUE/PAM de réaliser les Décisions de la CdP18. Le tableau ci-dessous fait état des interconnexions entre les paragraphes opérationnels des Décisions de la CdP 18 et les six priorités thématiques du PdT 2014-2015.

Tableau 1 : Paragraphes opérationnels des Décisions de la CdP18 et les 6 priorités thématiques

DÉCISIONS	THÈMES					
	Gouvernance	GIZC	Biodiversité	Contrôle et prévention de la pollution	CPD	Changement climatique
IG.21/1 – Comité de conformité						
IG.21/2 – Format de rapport						
IG.21/3 - EcAp						
IG.21/4 – Plans d'action ASP/DB						
IG.21/5 – identification des sites						
IG.21/6 – Annexes II et III Protocole ASP/DB						
IG.21/7 – Déchets marins						
IG.21/8 – Plan d'action « offshore »						
IG.21/9 – Réseau d'agents chargés de l'application des lois						
IG.21/10 – Plan d'action CPD						
IG.21/11 – Révision SMDD						
IG.21/12 – Réforme CMDD						
IG.21/13 - Gouvernance						
IG.21/14 – Accords de coopération						
IG.21/15 – Règles financières						
IG.21/16 – PAM III						
IG.21/17 – PdT et Budgett						

17. À la demande de la France, le Secrétariat a également préparé un tableau de progression à code couleur du « Statut d'exécution des décisions de la CdP 18 et calendrier de mise en œuvre » (UNEP/BUR/78/7)

18. Les sections ci-dessous expliquent les progrès réalisés dans le cadre de chaque prestation des 6 priorités thématiques, telles qu'adoptées dans le Programme de travail et Budget 2014-2015 (Décision IG.21/17).

### **3.1 Gouvernance (Thème I)**

Prestation 1.1. – Renforcement de la cohérence, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle sur le plan institutionnel
--

#### *a) Réunions des organes politiques*

19. La quinzième Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est déroulée les 11 et 12 juin 2014 à Floriana, Malte. Le Comité de pilotage a fourni des orientations sur la vision et la structure de la SMDD 2.0
20. Le MED POL a tenu deux importantes réunions durant la période considérée :
- Les Points focaux MED POL ont révisé les Lignes directrices de mise à jour des PAN et les annexes techniques (26-28 mars 2014, Athènes, Grèce)
  - Les experts régionaux se sont réunis pour examiner les progrès réalisés dans la mise en place d'un Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) dans les pays méditerranéens, ainsi qu'une liste d'indicateurs potentiels sur la mise en œuvre des PAN (16-17 juin 2014, Ankara, Turquie).

#### *b) Planification et programmation stratégiques*

21. En raison de retards dans le recrutement des évaluateurs externes par le Bureau d'évaluation du PNUE, la feuille de route prévue pour le développement de la Stratégie à mi-parcours 2016-2021 a dû être révisée. Les deux consultants qui vont entreprendre l'évaluation externe ont été recrutés par le PNUE et ont pris leurs fonctions à la mi-juillet 2014. Un processus parallèle sera convoqué pendant le déroulement de l'évaluation externe. La consultation et la structuration de la Stratégie auront lieu entre septembre 2014 et mars 2015 et le Secrétariat, avec le soutien des Composantes PAM préparera le projet de Stratégie à mi-parcours. Une feuille de route révisée pour l'évaluation externe et le développement d'une stratégie à mi-parcours 2016-2021 figure dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4) afin d'obtenir les orientations du Bureau.

#### *c) Partenariats et mobilisation de ressources*

22. Suite à la Décision sur les Accords de coopération (Décision IG.21/14), adoptée lors de la CdP 18 à Istanbul en décembre 2013, le Secrétariat a pris attache avec l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer noire, de la Méditerranée et de la zone atlantique adjacente (ACCOBAMS), le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CDB) et les mers avoisinantes. Une explication détaillée est fournie dans le rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4) afin d'obtenir les orientations du Bureau.
23. Un Protocole de coopération a été signé entre le Réseau d'aires marines protégées en Méditerranée (MedPAN), le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (Conservatoire du littoral), le European Policy Programme du WWF (WWF MedPO), et le Centre d'activités régionales/Aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales /Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) et le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB). L'objectif du Protocole de coopération est de

développer une coopération, des synergies, des économies d'échelle et des initiatives conjointes au sein du cadre du projet « Modèles de gestion de territoires littoraux, insulaires et marins en Méditerranée ».

24. Le PNUE/PAN, par le biais du MED POL, va coprésider avec la Présidence de l'Union pour la Méditerranée (UpM) et l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) les sous-groupes du Renforcement des capacités et de l'Examen, du suivi et de la recherche (RMR) mis en place en vertu de l'Initiative H2020. Le PNUE/PAM et le Secrétariat de l'UpM travailleront ensemble afin de rédiger le plan de travail pour la deuxième phase de l'H2020.
25. Le MED POL a étendu la coopération avec l'AEE et l'Initiative MEP H2020 de l'UpM pour la fourniture de contributions au Projets SEIS y compris : un rapport conjoint AEE/PNUE/PAM sur les progrès de H2020 ; contribuant au rapport de l'UpM sur la mise en œuvre du portefeuille d'investissements des PAN ; contribuant à la préparation de l'atelier régional sur les déchets marins qui s'est déroulé à Athènes, en mai 2014 ; s'assurant que la mise en œuvre des PAN demeure une priorité stratégique clé pour la deuxième phase de l'H2020.
26. Des efforts de levées de fonds sont entrepris pour accélérer la mise en œuvre du Programme de travail 2014-2015. À cet égard, des concepts de projets sont développés afin d'obtenir au moins deux propositions de projets finalisées à soumettre aux donateurs.
27. Le CAR/PAP et le Plan Bleu ont été invités par la Commission européenne (DG MARE) à soumettre une proposition pour accueillir leur Centre virtuel de connaissances dans le domaine marin et maritime en Méditerranée. Une proposition a été préparée et soumise en mai 2014. Le CAR/PAP a également coopéré avec les autorités égyptiennes en ce qui concerne une note conceptuelle pour le développement d'un plan de gestion intégré pour le delta du Nil et les lacs du Nord.

*d) MedPartnership*

28. Les activités du Partenariat stratégique pour le grand écosystème marin de la Méditerranée (MedPartnership) sont consolidées dans les Résultats escomptés 1.1.7. sous la prestation 1.1. du thème de la Gouvernance. Ainsi, les progrès du MedPartnership sont expliqués ici en détail en tant que sous-rubrique.
29. Le Comité de pilotage du Projet MedPartnership (PSC) qui s'est réuni à Hammamet (Tunisie) du 17 au 20 février 2014 a approuvé les plans de travail et budgets 2014-2015 à la fois pour le projet MedPartnership, le projet sur la Variabilité climatique et la stratégie de réplification de l'évaluation à mi-parcours. Cela inclut l'extension sans-coûts du projet jusqu'à la fin 2015 (les activités sur le terrain seront finalisées d'ici la fin juin 2015) et l'application de rapports trimestriels que les partenaires d'exécution doivent renvoyer. En outre, le Comité de pilotage du projet a approuvé trois projets de réplification et les budgets correspondants.
30. Avec le soutien des nouveaux plans de travail et des budgets, les partenaires d'exécution ont travaillé à pleine vitesse durant le premier semestre de 2014. Les dépenses globales étaient d'environ 65 %. Il est attendu que la plupart des activités seront achevées d'ici la fin 2014 (dépenses prévues de 85 %). Les résultats principaux des activités étaient les suivants :
  - Activité 1.1 Gestion des aquifères côtiers et des eaux souterraines : validation par les Points focaux du Projet MedPartnership de 5 des 12 rapports nationaux sur l'évaluation des risques et l'incertitude liés aux aquifères côtiers méditerranéens; caractérisation en cours de 29 zones humides côtières dans 13 pays et validation par les Points focaux du Projet MedPartnership de 5 des 11 rapports nationaux

sur les aspects politiques/juridiques/institutionnels de la gestion des aquifères côtiers.

- Activité 2.1 Facilitation des réformes politiques et juridiques pour le contrôle de la pollution (a) projets pilotes sur la pollution industrielle : signature d'un Accord de financement à petite échelle (AFPE) avec la Tunisie pour le développement d'une réforme politique concrète sur la gestion du lisier de phosphogypse y compris les sites de démonstration respectifs.
- Activité 2.3 Gestion écologiquement rationnelle de l'équipement, des stocks et des déchets contenant ou contaminés par des PCB dans les compagnies d'électricité nationales des pays méditerranéens : 800 tonnes d'huiles et d'équipements contaminés aux PCB ont été répertoriés de manière précise, incluant leurs emplacements, la sélection de l'entreprise de traitement des PCB a été réalisée et le contrat avec l'entreprise est en cours de finalisation.
- Activité 3.1.2 Identification et planification de nouvelles AMP pour étendre le réseau régional et renforcer sa représentativité écologique : finalisation et traduction en albanais des rapports d'étude écologique et d'étude socio-économique de la baie de Porto Palermo (nouvelle AMP), caractérisation de nouveaux sites marins prioritaires remplissant les conditions pour devenir des AMP en Croatie dans la réserve spéciale Prvic et le canal Grgurov (posidonies et corraligènes), réalisation d'activités de surveillance dans les parties sud et ouest du comté Primorje-Gorski et élaboration et soumission à l'Autorité libyenne générale pour l'environnement pour examen et commentaires du projet de « kit d'outils » sur la participation des parties prenantes dans la mise en place d'aires marines et côtières protégées en Libye.
- Activité 3.2 Promotion de l'utilisation durable des ressources halieutiques en Méditerranée par l'application de l'Approche écosystémique des pêches : réalisation des premiers projets des révisions des cadres juridiques et de gestion en Croatie, au Monténégro et en Tunisie afin de faciliter l'application de l'Approche écosystémique des pêches.
- Approbation par le PSC du rapport initial de la Variabilité climatique et de la GIZC. Le Plan de travail de ce projet est en cours de mise en œuvre avec la première période de rapport fixée à septembre 2014.

Prestation 1. 2 Écart de mise en œuvre comblé : les Parties contractantes soutenues dans la réalisation des objectifs de la Convention de Barcelone, des protocoles et stratégies adoptés.
--

a) *Progrès/conformité juridique et compte rendu*

31. Le nombre de Parties rendant compte des mesures entreprises pour mettre en œuvre la Convention de Barcelone a légèrement baissé par rapport à 2008-2009. Un total de 14 Parties contractantes (Bosnie-Herzégovie, Chypre, Croatie, Égypte, Espagne, France Grèce, Israël, Italie, Maroc, Monaco, Tunisie, Turquie et Union européenne) ont soumis des rapports conformément à l'Article 26 de la Convention de Barcelone sur les mesures prises afin de mettre en œuvre la Convention et ses Protocoles pour l'exercice biennal 2010-2011.
32. Conformément à la Décision IG.21/2 de CdP18 liée au format de rapport de la Convention de Barcelone et ses protocoles et le nouveau format de rapport pour le Protocole GIZC, il a été demandé aux Parties contractantes de soumettre des rapports à l'Unité de coordination, par le biais du formulaire en ligne, sur les mesures prises pour l'exercice biennal 2012-2013 d'ici octobre 2014 au plus tard.

*b) Mise en œuvre de l'Approche écosystémique (EcAp)*

33. Lors de la CdP 18, les Parties contractantes ont mandaté le Secrétariat de soumettre un Programme intégré de surveillance et d'évaluation pour examen par les Parties en 2015. Afin d'atteindre cet objectif, le Secrétariat a organisé une réunion supplémentaire du Groupe de correspondance intégré sur le BEE et les cibles, en février 2014. La réunion a convenu d'une liste d'indicateurs communs applicables dans toute la Méditerranée et qui formeront le noyau du Programme intégré de surveillance et d'évaluation EcAp qui sera mis en œuvre par les Parties contractantes à partir de 2016.
34. Trois réunions de groupes d'experts sur la surveillance se sont déroulées (CORMON Pollution et déchets, CORMON Littoral et hydrographie et CORMON Biodiversité et pêches) en mai-juin 2014. Au cours de ces réunions, les projets de documents d'orientation sur la surveillance, préparés par le Secrétariat et liés à ces sujets spécifiques, les fiches d'information concernant les domaines en question, les besoins en évaluation, les méthodologies de surveillance et la disponibilité des données ont été abordés. Les résultats de ces réunions de groupes d'experts seront reflétés dans la prochaine version du projet de Lignes directrices à présenter au Groupe de coordination EcAp en octobre 2014.
35. Le CAR/ASP a facilité le développement d'un système régional de surveillance par la préparation d'un document d'orientation sur la surveillance pour l'Objectif écologique 1 : Biodiversité et ses indicateurs communs 3-5, à savoir Aire de répartition de l'espèce, Abondance de la population des espèces sélectionnées (mammifères marins, oiseaux de mer, reptiles marins et phoques moines) et caractéristiques démographiques de la population.
36. En outre, une étroite coopération a été mise en place avec les Secrétariats de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et ACCOBAMS, qui tous deux doivent faire des présentations concernant les pêches et la surveillance du bruit marin lors de la prochaine réunion du Groupe de coordination EcAp.
37. La deuxième réunion du Groupe de correspondance sur l'analyse économique et sociale (COR ESA) s'est déroulée à Sophia-Antipolis les 4 et 5 juin 2014. Afin de renforcer les besoins en synergie au sein des différentes échelles d'analyse, la réunion a également présenté les résultats préliminaires des trois projets pilotes nationaux menés au Liban, au Maroc et en Tunisie dans le cadre du projet régional - Gouvernance et développement de connaissances (ReGoKo). Financé par le FEM, le Projet ReGoKo vise à favoriser l'intégration des questions environnementales dans les politiques sectorielles et de développement des pays bénéficiaires du sud et de l'est du bassin méditerranéen. Le projet du Rapport d'analyse socio-économique a été présenté lors de la deuxième réunion COR-ESA en juin 2014. Les recommandations ont été reçues et seront discutées davantage lors de la réunion du Groupe de coordination EcAp en octobre 2014.
38. Tandis que l'analyse des lacunes des mesures EcAp était prévue pour 2015, sur la base des demandes de différentes Parties contractantes, le Secrétariat prévoit de présenter un avant-projet de l'analyse déjà en octobre 2014. L'analyse est fondée sur les mesures pertinentes en vertu de la Convention de Barcelone (Plans régionaux, Plans d'action nationaux) et sur leurs liens aux cibles EcAp des indicateurs communs.
39. Le travail s'est poursuivi pour soutenir la mise en place d'un réseau conjoint d'Aires spécialement protégées d'importance méditerranéenne (ASPIM) en haute mer, y compris en mers profondes, en lançant des processus de consultation régionaux et sous régionaux dans les pays montrant un intérêt. Les trois sites prioritaires pour engagement sont : la mer d'Alboran, la mer Adriatique et le canal de Sicile/plateau tunisien. Un Protocole d'entente a déjà été signé avec l'UICN-Méditerranée (UICN-Med) afin de faciliter ces processus et produire des rapports sur la mer d'Alboran. Une réunion de

consultation pour la mer d'Alboran entre les pays voisins s'est déroulée à Malaga en décembre 2013. Des réunions de consultation entre les pays voisins de la mer Adriatique (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Italie, Monténégro et Slovénie) et le canal de Sicile/plateau tunisien (Italie, État de Libye, Malte et Tunisie) sont prévues au deuxième semestre 2014.

*c) Développement de nouvelles stratégies régionales et plans d'action et révision des stratégies et plans existants*

40. Le processus de révision de la SMDD A été lancé le 14 février 2014 par le ministre du Développement durable, de l'environnement et du changement climatique de Malte. En avril 2014, une large consultation des parties prenantes a été lancée sur la base d'un document de consultation visant à obtenir des retours d'information sur la série de questions à aborder dans la stratégie, ainsi que la vision concernant la nouvelle stratégie. Des réponses détaillées ont été obtenues de la part de 60 organisations et particuliers, qui incluaient les principales parties prenantes de la région. La consultation a révélé que nombre des questions critiques affectant la région méditerranéenne étaient bien reflétées dans la SMDD 1.0 et doivent être maintenues dans sa révision. De nouveaux thèmes ont également été soulignés.
41. La quinzième Réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable s'est déroulée les 11 et 12 juin 2014 à Floriana, Malte. Le Comité de pilotage a initialement discuté de la vision proposée pour la SMDD 2.0. A la lumière des discussions, la vision suivante, à insérer dans le projet SMDD 2.0. a été convenue :  
  
*« une région méditerranéenne prospère et pacifique dans laquelle les personnes bénéficient d'une grande qualité de vie et dans laquelle un développement durable existe dans la limite d'écosystèmes sains. Cela est possible au moyen d'objectifs communs, de coopération, de solidarité, d'équité et de gouvernance participative. »*
42. Le Comité de pilotage a également abordé la structure proposée pour la SMDD 2.0. Il a été rappelé que la Décision IG. 21/9 de la CdP 18 sur la réforme de la CMDD a indiqué que la CMDD doit se focaliser sur l'interface entre l'environnement et le développement. Il a également été convenu qu'un ensemble de principes directeurs pour la SMDD 2.0. est nécessaire, afin d'orienter la stratégie en vertu de chaque axe. Les principes directeurs incluraient des concepts tels que : l'approche intégrée, le développement équilibré et l'ouverture vers une pluralité de modèles de développement futurs. Sur cette base, les membres du Comité de pilotage ont convenu des axes suivants pour la SMDD 2.0 :
  1. Mers et côtes , y compris des efforts pour atteindre le Bon état écologique des écosystèmes marins et côtiers méditerranéens.
  2. Ressources naturelles, développement rural et alimentation, y compris liens non seulement avec les habitats marins et côtiers, mais également terrestres, et aux eaux douces.
  3. Climat, y compris les impacts du changement climatique sur les ressources naturelles et les secteurs socio-économiques et les éventuelles réponses.
  4. Villes durables, y compris l'urbanisation côtière et la Gestion intégrée des zones côtières, transport terrestre, gestion des déchets, infrastructure, logement et énergie.
  5. Transition vers une économie verte, y compris consommation et production durables, économie circulaire.
  6. Gouvernance, y compris le financement, les questions liées à la Convention Aarhus telles que la participation du public et la coopération.

43. La Phase 2 de la révision de la SMDD a débuté avec l'accord sur la vision et la structure provisoires. Sur la base de la structure provisoire, des groupes de travail thématiques à multiples parties prenantes, dont la responsabilité sera de rédiger les axes spécifiques de la stratégie révisée vont se réunir. Les organisations souhaitant participer aux groupes de travail thématiques sont invitées à contacter le Plan Bleu. Un premier projet de la stratégie révisée est attendu d'ici décembre 2014. La Phase 3 du processus de révision sera lancée début 2015 et constituera un large processus de consultation sur le premier projet de la SMDD 2.0., aboutissant par l'approbation de la Stratégie révisée par les Parties contractantes à la Convention de Barcelone lors de leur réunion en 2015.
44. En ce qui concerne le développement de la feuille de route SCP pour la Méditerranée, le rapport de base pour la préparation du Plan d'action SCP, la table des matières du Plan d'action SCP, le document de consultation pour le Plan d'action SCP pour la Méditerranée et le premier projet du Plan d'action SCP sont en cours d'examen et d'élaboration.
45. Le projet du Plan d'action du Protocole « offshore » a été préparé par le REMPEC sur la base de l'étude des consultants sur les meilleures pratiques. Le projet du Plan d'action a été diffusé aux représentants des Parties contractantes bien avant la 3<sup>e</sup> réunion du Groupe de travail sur le Protocole « offshore » qui s'est déroulée à Malte les 17 et 18 juin 2014. Le projet de Plan d'action a été discuté, examiné, modifié et diffusé aux Parties contractantes en juillet 2014 pour leurs commentaires. Le projet du Plan d'action sera soumis aux réunions des Points focaux PAM pour observations et approbation en 2015.
46. Au cours de la période considérée, 49 indicateurs liés à la pollution ont été sélectionnés sur la base des décisions pertinentes de la CdP16 (indicateurs d'efficacité PAM), CdP 17 (indicateurs ECAP), indicateurs H2020, Indicateurs MEDPOL 2005 et indicateurs des Conventions de Bâle et de Stockholm. Une série de critères de priorisation a été discutée lors de la réunion PF MED POL en mars 2014 et sur cette base, le travail est en cours afin de noter les indicateurs. L'objectif était de mieux définir les indicateurs sur la base des critères convenus et de soumettre une proposition pour un nombre important et restreint d'indicateurs de pollution (10-15). La série d'indicateurs sera utilisée pour mesurer les progrès de la mise en œuvre du Protocole « tellurique »/PAN/Plans régionaux et H2020. En outre, la réunion sur le RRTP et les indicateurs qui s'est déroulée à Ankara en juin 2014 a fourni un retour d'informations important sur la définition et la notation de la liste d'indicateurs proposés.

Prestation 1.3 – Connaissances et informations gérées et communiquées de manière efficace
---

a) *Systèmes d'information*

47. Les exigences de l'utilisateur du système en ligne du Bilan de base national (BBN) ont été rédigées, examinées par les Points focaux MEDPOL et acceptées pour la mise en œuvre. Le travail est en cours afin d'élaborer le système en vue de tester le système info BBN à la fin de l'automne 2014 et pour téléchargement des données BBN par les Parties contractantes début 2015. Le nouveau système en ligne BBN assurera une totale compatibilité avec le Registre des rejets et des transferts de polluants (RRTP) qui permettrait aux Parties contractantes disposant d'un système RRTP fort puissent télécharger leurs données RRTP annuelles évitant ainsi la duplication des efforts en matière d'établissement de rapports. Le travail est réalisé avec le soutien du CAR/INFO.
48. Le rapport méditerranéen conjoint AEE/PNUE/PAM a été présenté, lancé lors de la conférence ministérielle UpM en mai 2014 à Athènes et publié sur les sites Internet du PAM et de l'AEE. Le rapport a été distribué aux Points focaux PAM et MED POL.

*b) Gestion des communications et des connaissances*

49. Le site Internet PNUE/PAM existant est mis à jour régulièrement en trois langues. Des contacts ont été établis avec le Siège du PNUE afin d'explorer la possibilité d'obtenir un soutien technique pour l'amélioration du site Internet. Le contenu des documents et publications officiels est mis à jour régulièrement et des améliorations dans la structure et l'indexation afin de faciliter la recherche sont en cours.
50. De nouveaux sujets et revues de presse ont été préparés et diffusés régulièrement et partagés avec la presse, les parties prenantes, les points focaux et les partenaires ainsi que d'autres réseaux d'information et de communication. Les nouvelles du PAM ont été publiées sur les sites d'informations Internet majeurs et versions papier ainsi que dans les bulletins et sur les sites internet tels que MED solutions, UNIMED, IWLearn.
51. Un plan médiatique/de communication a été préparé pour la révision de la SMDD et la mise en œuvre a débuté.
52. Une proposition pour le 40<sup>e</sup> anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée a été préparée par le Secrétariat et figure dans le Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques (UNEP/BUR/78/4) afin d'obtenir les orientations du Bureau.

**3.2 Gestion intégrée des zones côtières (Thème II)**

Prestation 2.1 – La gestion des zones côtières parvient à un équilibre efficace entre le développement et la protection (développement durable de la zone côtière)
--

*a) Assistance technique et renforcement des capacités*

53. Le projet de Stratégie de gestion intégrée des zones côtières (GIZC) pour l'Algérie a été préparé et discuté avec les parties prenantes intéressées. Le projet a été soumis pour validation aux autorités nationales compétentes. La phase de diagnostic du plan côtier Reghaia en Algérie a été finalisée, incluant la sélection d'indicateurs ; plusieurs réunions de travail de l'équipe nationale d'experts avec les parties prenantes locales ont été organisées et la phase de planification a été lancée.
54. Une analyse des principaux problèmes côtiers et de leurs racines a été préparée dans le cadre de la Stratégie GIZC pour le Monténégro. Une série d'entretiens, de groupes de consultation et d'ateliers avec les parties prenantes concernées afin de vérifier les conclusions de l'analyse a été organisée. Une analyse en profondeur du cadre institutionnel et juridique avec une proposition du cadre de gouvernance GIZC a été réalisée et ses conclusions ont été vérifiées au moyen d'entretiens directs lors de l'atelier des parties prenantes. Plusieurs réunions d'experts ainsi que des réunions avec le ministère et son contractant pour la préparation du plan d'aménagement de la zone côtière ont été organisées afin d'assurer l'harmonisation de tous ces processus. Avec le soutien du CAR/PAP, du CAR/ASP et du MED POL, l'atelier sur l'« écotourisme en tant qu'opportunité pour le développement durable » a été organisé dans la baie de Boka Kotorska (Monténégro) dans le cadre du Programme d'aménagement côtier (PAC) Monténégro.
55. L'étude socio-économique pour la Stratégie marine et côtière croate a été rédigée et présentée au Comité national. Plusieurs réunions de travail avec des experts et des représentants nationaux ont été tenues afin de discuter des questions thématiques.
56. L'accord pour PAC Italie a été signé en avril 2014, un coordonnateur national a été engagé en mai, en consultation avec le PFN italien et la préparation du rapport initial est en cours.

57. Les négociations liées à un PAC France se poursuivent. Après un retour positif du ministère de l'Environnement et du développement durable, l'accord a été soumis à l'avis de la division juridique du ministère français des Affaires étrangères.
58. Comme demandé par deux réunions subséquentes de Points focaux PAM, les processus d'évaluation des PAC ont été entamés et des experts ont été recrutés.
59. Le cours virtuel MedOpen de GIZC en Méditerranée visant à aider les pays méditerranéens à renforcer leurs capacités en matière de gestion côtière a tenu sa session annuelle en anglais. La version française a été mise à jour et une session a été réalisée. La mise à jour régulière de la version anglaise est en cours.

### **3.3 Biodiversité (Thème III)**

Prestation 3.1 – Identification et valorisation des services écosystémiques fournis par l'environnement marin et côtier

60. Les activités concernant les études de cas sur les services écosystémiques fournis par les écosystèmes marins et côtiers débiteront au cours de la prochaine période couverte par le rapport.

Prestation 3.2 –Préservation et utilisation durable de la biodiversité (vision stratégique, nouveaux objectifs dans le contexte post-2010, y compris les pêches, les eaux de ballast, les espèces non indigènes, les espèces menacées et en danger)

*a) Révision et mise en œuvre de Plans d'action régionaux, liste d'espèces et autres politiques en matière de biodiversité*

61. L'Atelier régional méditerranéen pour faciliter la description de Zones d'importance écologique ou biologique (ZIEB) a été co-organisée entre la CDB, le PNUE PAM, l'Université Duke, l'UICN-MED et le CAR/ASP. Il a abouti à la présentation de 17 ZIEB à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) en juin 2014 et accepté par la réunion en vue d'être proposé à l'adoption à la CdP CDB en septembre 2014. Le CAR/ASP a représenté le PNUE/PAM à la réunion du SBSTTA à Montréal en juin 2014 afin de faciliter l'approbation des 17 ZIEB et a également réalisé et participé à 3 événements parallèles.

*b) Assistance technique et renforcement des capacités*

62. Le CAR/ASP a participé aux réunions de la CGPM afin d'apporter des contributions aux discussions concernant l'usage durable des pêches en haute mer et la réduction des prises accidentelles, mais aussi aux réunions du Comité scientifique ACCOBAMS durant lesquelles les progrès liés aux AMP, à la réduction des prises accidentelles de cétacés, aux échouements et au changement climatique ont été présentés.
63. 25 000 dollars US ont été mobilisés et sécurisés en provenance du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI pour l'organisation d'un atelier de jumelage de la Convention nationale de gestion des eaux de ballast (BWM) au Maroc pendant le dernier trimestre de 2014.

Prestation 3.3 – Extension, renforcement et gestion effective du Réseau d'aires marines et côtières protégées (AMP), dont les zones au-delà de la juridiction nationale (ZADJN)

*a) Assistance technique et renforcement des capacités*

64. Le CAR/ASP apporte son soutien à plusieurs pays méditerranéens pour la mise en place d'Aires marines et côtières protégées. L'assistance technique et les activités de renforcement des capacités sont également consenties aux gestionnaires et praticiens des AMP afin de renforcer la gestion des AMP.

**3.4 Contrôle et prévention de la pollution (Thème IV)**

**Prestation 4.1 – Alerte précoce de pollution (fuites, substances dangereuses)**

*a) Évaluations / Analyses*

65. Le MED POL a examiné le site de « points chauds » dans les cas où la validation et la confirmation par les Parties contractantes sont en attente dans le cadre de la mise à jour PAN.
66. La base de données MED POL a été actualisée avec les nouvelles données fournies par les pays.
67. L'Égypte a soumis l'inventaire des charges de polluants mentionné dans le Bilan de base national (BBN). Le travail dans les autres pays est en cours. Un soutien financier et technique a été fourni à l'Albanie, au Monténégro, au Maroc, à la Tunisie et à la Turquie.
68. Lors de leur réunion en mars 2014, les Points focaux MED POL ont examiné la méthodologie/lignes directrices BBN et ont apporté des commentaires substantiels pour leur révision et homogénéité en ce qui concerne la portée géographique de l'application du BBN et la relation avec le RRTP.
69. Une lettre d'entente a été signée entre le MED POL et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour soutenir la mise en œuvre d'un programme d'assurance qualité pour les contaminants au moyen d'exercices d'étalonnage pour les laboratoires de surveillance du MED POL ainsi que des cours de formation pour les experts nationaux. À compter de juin 2014, seuls 14 pays ont conçu leur laboratoire pour participer à l'examen des compétences en matière de surveillance des contaminants. Les examens de compétences et la formation sur les contaminants organiques et les métaux lourds sont prévus pour la deuxième moitié de 2014.
70. Des efforts sont consentis pour relancer le programme d'assurance qualité pour les paramètres liés aux éléments nutritifs dans le cadre du programme d'Assurance qualité des informations sur la surveillance du milieu marin en Europe (QUASIMEME, Quality Assurance of Information on Marine Environmental Monitoring in Europe)

*b) Assistance technique et renforcement des capacités*

71. Le REMPEC a collaboré avec la Branche chimie du PNUE pour l'implication de plusieurs pays méditerranéens (Albanie, Croatie, Égypte, Liban et Monténégro) dans le projet de mise à jour du Plan national de mise en œuvre de la Convention de Stockholm.
72. Dans le cadre du Projet MEDESS-4MS, les informations partagées conformément au Protocole d'entente signé par le CAR/ASP, le Plan Bleu, le REMPEC et les partenaires du projet sont utilisées pour produire une étude d'impact sur l'environnement lié au trafic maritime. En outre, un système opérationnel SIG visant à soutenir le processus de prise de décision en cas de déversement d'hydrocarbures est en cours de développement

afin d'intégrer les données des parties contractantes des CAR susmentionnés (par ex. équipement d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures, base de données sur les accidents, informations environnementales et socio-économiques). La version bêta du système a été présentée aux Parties contractantes le 4 juin 2014 au cours de la Journée d'information coorganisée entre le REMPEC et la Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection des civils (DG-ECHO) de la Commission européenne. Le Système commun de communication et d'information d'urgence (CECIS) a également été introduit afin de discuter de son extension à toute la région méditerranéenne et des éventuelles synergies entre le MEDESS-4MS et le CECIS. Les discussions avec le Gouvernement italien ont commencé afin de tester le système MEDESS-4MS au cours l'exercice « *Serious Game* » (exercice sous régional anti-pollution) prévu pour la mi-septembre 2014.

73. Le Protocole d'entente entre Sea Alarm et le REMPEC dans le cadre de l'Unité d'assistance méditerranéenne a été prolongé pour une période de deux ans en juin 2014.
74. En mars 2014, à la demande des autorités maltaises, le REMPEC a activé l'Unité d'assistance méditerranéenne par le biais de MOONGOOS afin de réaliser des simulations de déversements d'hydrocarbures en cas de bombardement du MT MORNING GLORY qui chargeant du pétrole en Libye.
75. Le REMPEC a assuré la liaison avec l'OMI, le PNUE/PAM et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) afin d'obtenir des informations détaillées sur le Programme syrien de destruction des armes chimiques afin de pouvoir répondre avec exactitude aux demandes des médias pour apaiser les craintes du grand public concernant le Programme. Le REMPEC a également participé à la Journée d'information organisée par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OAIC) le 10 avril 2014 à Rota, en Espagne.
76. Le REMPEC a participé par correspondance à deux exercices : NEMESIS-2014, en Israël, le 10 avril 2014 et SIMULEX 2014, au Maroc, le 18 juin 2014.
77. Le REMPEC a mobilisé et sécurisé des fonds en provenance du Programme intégré de coopération technique (PICT) de l'OMI :
  - 25 000 dollars US pour l'organisation d'une formation nationale sur la préparation au nettoyage du littoral pollué et des interventions pour la faune mazoutée en septembre 2014 à Alger. La date de l'événement a été confirmée et les formateurs identifiés.
  - 25 000 dollars US pour l'assistance technique en vue de la mise en place en Égypte d'un système national de réponse HNS. Des contacts ont été établis avec l'autorité nationale égyptienne compétente afin de proposer la mise en œuvre de l'activité entre octobre et décembre 2014.
  - 150 000 dollars US pour l'organisation d'un atelier régional sur le renforcement des capacités afin de faire connaître le Plan d'action de l'OMI sur les gaz à effets de serre en novembre 2014 à Istanbul, Turquie.
78. Le MED POL a entamé une collaboration avec l'Université d'Alessandria (Italie) afin de soutenir les pays et former les experts nationaux en matière de surveillance sur la surveillance des effets biologiques pour un certain nombre de biomarqueurs.

Prestation 4.2 – Des taux de pollution plus bas dans les environnements marins et côtiers méditerranéens
--

a) *Mise en œuvre de la politique régionale*

79. Les Lignes directrices de mise à jour des PAM ont été finalisées. Les lignes directrices sont composées: 1) du corps principal abordant la politique, les processus et les parties prenantes ainsi que les aspects méthodologiques de la mise à jour des PAN et 2) des annexes techniques : a) décrivant des cibles et des engagements concrets en vertu de la Convention de Barcelone, du Protocole « tellurique », de l'EcAp et des Plans régionaux, b) suggérant des critères actualisés pour évaluer les points chauds et les zones sensibles, c) identifiant une liste d'indicateurs existants pour la sélection d'indicateurs de mise en œuvre des PAN, d) un BBN actualisé de lignes directrices et lien avec le RRTP et e) des critères sur les aspects économiques et une analyse coût-bénéfice (pas encore pleinement développée).
80. La réunion des Points focaux MED POL qui s'est déroulée en mars 2014 a approuvé le corps principal des Lignes directrices. Les pays peuvent désormais travailler sur cette base pour la mise à jour des PAN. La réunion a également recueilli des informations importantes sur le contexte des annexes techniques et a demandé au Secrétariat de travailler dessus et de fournir des révisions d'ici la fin 2014.
81. La collaboration entre le MED POL et l'UNOPS pour l'appel d'offres et la sélection de l'entreprise chargée de l'élimination des PCB a été conclue. Le processus d'élimination doit se dérouler entre septembre 2014 et février 2015.
82. L'avant-projet des lignes directrices sur les batteries au plomb a été préparé et examiné lors de la réunion des experts régionaux qui s'est déroulée à Bratislava avec le soutien du Centre de la Convention de Bâle en Slovaquie. La version finale reflète tous les commentaires et contributions donnés par les experts des pays. Certains projets pilotes ont été identifiés en Albanie et au Maroc afin de tester les lignes directrices ; leur mise en œuvre dépend de la disponibilité des ressources.
83. Les lignes directrices sur le mercure ont été mises à jour sur la base des commentaires reçus par la réunion des Points focaux MED POL en mars 2014 et seront soumises lors de la réunion formelle des Points focaux MED POL au printemps 2015 pour examen et approbation.

*b) Assistance technique et renforcement des capacités*

84. Trois formations nationales ont été organisées sur la « gestion durable et la gouvernance des zones industrielles » à Tunis, l'« Industrie durable du marbre et de la pierre : production propre, gestion des déchets et éco-innovation » en Palestine et sur « Les zones industrielles : gestion environnementale, compétitivité verte et éco-innovation » au Liban (Égypte, Jordanie, Liban, Palestine).
85. Deux ateliers ont été organisés sur la gestion des PCB à l'intention des compagnies nationales d'électricité d'Albanie et d'équipe ayant de l'équipement, des stocks ou des déchets contaminés par des PCB en vertu de la sous-composante 2.3 du Projet MedPartnership.
86. Le MED POL a mobilisé des consultants régionaux, 5 ateliers nationaux se sont déroulés durant la période concernant par le rapport, plus de 150 experts nationaux ont été formés, le logiciel RRTP a été téléchargé sur les serveurs nationaux, le projet des Lignes directrices sur le RRTP a été préparé et une réunion régionale des experts en RRTP s'est déroulée les 16 et 17 juin 2014.

### 3.5 Consommation et production durables (Thème V)

Prestation 5.1 - S'attaquer aux facteurs affectant les écosystèmes: activités économiques, schémas de consommation, développement d'infrastructures et aménagement du territoire plus durables

#### a) *Assistance technique et renforcement des capacités*

87. Une formation nationale sur l'« Économie verte et CPD : focalisation sur les compétences, l'écotourisme et l'agriculture » (Jordanie) et deux formations sous régionales sur les « Financements verts : investissements, instruments et politique pour promouvoir l'éco-innovation, l'industrie propre et l'économie verte » en Jordanie (Égypte, Jordanie, Liban) et sur l'« Huile d'olive durable : production propre et éco-innovation dans la production de l'huile d'olive » en Jordanie (Israël, Jordanie, Palestine) ont été organisées par le CAR/ASP.

### 3.6 Changement climatique (Thème VI)

Prestation 6.1 - La région méditerranéenne apte à affronter les défis du changement climatique par une meilleure compréhension des impacts potentiels et des vulnérabilités écologiques

88. Les Termes de référence pour la préparation du matériel de renforcement des capacités du Projet Variabilité et changement climatiques (VCC) ont été préparés et les consultants sélectionnés ont commencé leur travail.

89. Les termes de référence pour l'évaluation de l'impact de la VCC sur l'assurance mondiale et le secteur bancaire ont été préparés. La préparation du rapport est en cours de réalisation par le consultant sélectionné.

Prestation 6.2 – Vulnérabilité socio-économique réduite

90. Les activités concernant la vulnérabilité socio-économique réduite se dérouleront durant la prochaine période couverte par le rapport.

Prestation 6.3 - Évaluer et fournir des informations afin de réduire les impacts environnementaux négatifs des stratégies et technologies d'adaptation et d'atténuation (par exemple fermes éoliennes, énergie des océans, captage et stockage du carbone)

#### a) *Évaluations / Analyses*

91. Le projet SWIM a préparé le rapport sur les impacts cumulatifs des activités de dessalement en Méditerranée ainsi qu'un document politique. Les rapports ont été diffusés aux Points focaux MED POL. Le Projet SWIM a tenu une réunion les 23-24 juin 2014 à Bruxelles afin de discuter du rapport d'évaluation et d'un document politique sur le dessalement. Le rapport d'évaluation du dessalement et le document politique seront soumis à la réunion des Points focaux MED POL en 2015 pour examen et mesures de suivi, le cas échéant.

92. Des réunions de travail régulières avec l'équipe des experts nationaux se sont déroulées. Des rapports sectoriels ont été mis en place pour tous les thèmes prioritaires

(eau, utilisation des sols, climat, feux), des strates de données SIG ont été préparées et une analyse diagnostique (AD) a été finalisée afin d'être présentés lors de la réunion organisée avec l'atelier Climagine (juin 2014). L'AD ainsi que l'analyse des Parties prenantes ont été adoptées par le Comité de pilotage du projet. L'analyse des Parties prenantes a été préparée au cours des premiers mois de l'année sur la base des entretiens avec les principales parties prenantes afin de sécuriser leur inclusion dans le processus de préparation du plan et d'obtenir des contributions pour la stratégie de communication. Une étude supplémentaire sur l'analyse du paysage a été demandée et le modèle numérique pour la hausse du niveau de la mer a été convenu.

## **Annexe I**

**Statut des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles en juin 2014**



**Statut des signatures et ratifications de la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles en juin 2014**

Parties contractantes	Convention de Barcelone de 1976				Protocole « immersions de 1976			Protocole « situations critiques de 1976		
	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1995	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1995	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie		30.05.90/AC	26.07.01	09.07.04	-	30.05.90/AC	26.07.01	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie		16.02.81/AC	09.06-04	09.07.04	-	16.03.81/AC	-	-	16.03.81/AC	15.04.81
Bosnie-Herzégovine		22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	16.02.76	19.11.79	18.07.03	09.07.04	16.02.76	19.11.79	18.07.03	16.02.76	19.11.79	19.12.79
Croatie		12.06.92/SUC	03.05.99	09.07.04	-	12.06.92/SUC	03.05.99	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Égypte	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	09.07.04	16.02.76	24.08.78/AP	11.02.00	16.02.76	24.08.78/AC	23.09.78
Espagne	16.02.76	17.12.76	17.02.99	09.07.04	16.02.76	17.12.76	17.02.99	16.02.76	17.12.76	12.02.78
France	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	09.07.04	16.02.76	11.03.78/AP	29.03.01	16.02.76	11.03.78/AP	10.04.78
Grèce	16.02.76	03.01.79	10.03.03	09.07.04	11.02.77	03.01.79	-	16.02.76	03.01.79	02.02.79
Israël	16.02.76	03.03.78	29.09.05	29.10.05	16.02.76	01.03.84	-	16.02.76	03.03.78	02.04.78
Italie	16.02.76	03.02.79	07.09.99	09.07.04	16.02.76	03.02.79	07.09.99	16.02.76	03.02.79	05.03.79
Liban	-	08.11.77/AC	*	*	-	08.11.77/AC	-	-	08.11.77/AC	12.02.78
Libye	31.01.77	31.01.79	12.01.09	11.02.09	31.01.77	31.01.79	-	31.01.77	31.01.79	02.03.79
Malte	16.02.76	30.12.77	28.10.99	09.07.04	16.02.76	30.12.77	28.10.99	16.02.76	30.12.77	12.02.78
Maroc	16.02.76	15.01.80	07.12.04	06.01.05	16.02.76	15.01.80	05.12.97	16.02.76	15.01.80	15.02.80
Monaco	16.02.76	20.09.77	11.04.97	09.07.04	16.02.76	20.09.77	11.04.97	16.02.76	20.09.77	12.02.78
Monténégro	-	19.11.07	19.11.07	19.12.07	-	-	-	-	-	-
Slovénie	-	16.09.93/AC	08.01.03	09.07.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	-	26.12.78/AC	10.10.03	09.07.04	-	26.12.78/AC	11.04.08	-	26.12.78/AC	25.01.79
Tunisie	25.05.76	30.07.77	01.06.98	09.07.04	25.05.76	30.07.77	01.06.98	25.05.76	30.07.77	12.02.78
Turquie	16.02.76	06.04.81	18.09.02	09.07.04	16.02.76	06.04.81	18.09.02	16.02.76	06.04.81	06.05.81
Union européenne	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	09.07.04	13.09.76	16.03.78/AP	12.11.99	13.09.76	12.08.81/AP	11.09.81

AC = Adhésion      AP = Approbation      SUC = succession

\* Dans l'attente de la notification de l'Etat dépositaire

Parties contractantes	2002 Protocole "prévention et situations critiques"			Protocole « tellurique » de 1980				Protocole « aires spécialement protégées » de 1982		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Acceptation des modifications 1996	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	-	-	-	30.05.90/AC	26.07.01	11.05.08	-	30.05.90/AC	29.06.90
Algérie	25.01.02	-	-	-	02.05.83/AC	-	-	-	16.05.85/AC	23.03.86
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	22.10.94/SUC	-	-	-	22.10.94/SUC	01.03.92
Chypre	25.01.02	19.12.07	18.01.08	17.05.80	28.06.88	18.07.03	11.05.08	-	28.06.88/AC	28.07.88
Croatie	25.01.02	01.10.03	17.03.04	-	12.06.92/SUC	11.10.06	11.05.08	-	12.06.92/SUC	08.10.91
Égypte	-	-	-	-	18.05.83/AC	-	-	16.02.83	08.07.83	23.03.86
Espagne	25.01.02	10.07.07	09.08.07	17.05.80	06.06.84	17.02.99	11.05.08	03.04.82	22.12.87	21.01.88
France	25.01.02	02.07.03	17.03.04	17.05.80	13.07.82/AP	29.03.01	11.05.08	03.04.82	02.09.86/AP	02.10.86
Grèce	25.01.02	27.11.06	27.12.06	17.05.80	26.01.87	10.03.03	11.05.08	03.04.82	26.01.87	25.02.87
Israël	22.01.03	-	-	17.05.80	21.02.91	19.06.09	19.07.09	03.04.82	28.10.87	27.11.87
Italie	25.01.02	-	-	17.05.80	04.07.85	07.09.99	11.05.08	03.04.82	04.07.85	23.03.86
Liban	-	-	-	17.05.80	27.12.94	-	-	-	27.12.94/AC	26.01.95
Libye	25.01.02	-	-	17.05.80	06.06.89/AP	-	-	-	06.06.89/AC	06.07.89
Malte	25.01.02	18.02.03	17.03.04	17.05.80	02.03.89	28.10.99	11.05.08	03.04.82	11.01.88	10.02.88
Maroc	25.01.02	26.04.11	26.05.11	17.05.80	09.02.87	02.10.96	11.05.08	02.04.83	22.06.90	22.07.90
Monaco	25.01.02	03.04.02	17.03.04	17.05.80	12.01.83	26.11.96	11.05.08	03.04.82	29.05.89	28.06.89
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	-	19.11.07/AC	19.11.07	11.05.08	-	-	-
Slovénie	25.01.02	16.02.04	17.03.04	-	16.09.93/AC	08.01.03	11.05.08	-	16.09.93/AC	15.03.94
Syrie	25.01.02	11.04.08	11.05.08	-	01.12.93/AC	11.04.08	11.05.08	-	11.09.92/AC	11.10.92
Tunisie	25.01.02	-	-	17.05.80	29.10.81	01.06.98	11.05.08	03.04.82	26.05.83	23.03.86
Turquie	-	03.06.03	17.03.04	-	21.02.83/AC	18.09.02	11.05.08	-	06.11.86/AC	06.12.86
Union européenne	25.01.02	26.05.04	25.06.04	17.05.80	07.10.83/AP	12.11.99	11.05.08	30.03.83	30.06.84/AP	23.03.86

AC = Adhésion

AP = Approbation

SUC = succession

Parties contractantes	Protocole « ASP et diversité biologique » de 1995				Protocole « offshore » de 1994		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Entrée en vigueur Amendements des Annexes II&III	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	10.06.95	26.07.01	25.08.01	30.03.14	-	26.07.01	24.03.11
Algérie	10.06.95	14.03.07	13.04.07	30.03.14	-	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-		-	-	-
Chypre	10.06.95	18.07.03	17.08.03		14.10.94	16.05.06	24.03.11
Croatie	10.06.95	12.04.02	12.05.02	30.03.14	14.10.94	-	-
Égypte	10.06.95	11.02.00	12.03.00	30.03.14	-	-	-
Espagne	10.06.95	23.12.98	12.12.99	30.03.14	14.10.94	-	-
France	10.06.95	16.04.01	16.05.01	30.03.14	-	-	-
Grèce	10.06.95	-	-		14.10.94	-	-
Israël	10.06.95	-	-	30.03.14	14.10.94	-	-
Italie	10.06.95	07.09.99	12.12.99	30.03.14	14.10.94	-	-
Liban	-	22.04.09	22.05.09	30.03.14	-	-	-
Libye	-	-	-		-	16.06.05	24.03.11
Malte	10.06.95	28.10.99	12.12.99	30.03.14	14.10.94	-	-
Maroc	10.06.95	24.04.09	25.05.09	30.03.14	-	01.07.99	24.03.11
Monaco	10.06.95	03.06.97	12.12.99	30.03.14	14.10.94	-	-
Monténégro	-	19.11.07	19.12.07	30.03.14	-	-	-
Slovénie	-	08.01.03	07.02.03	30.03.14	10.10.95	-	-
Syrie	-	10.10.03	09.11.03	30.03.14	20.09.95	22.02.11	24.03.11
Tunisie	10.06.95	01.06.98	12.12.99	30.03.14	14.10.94	01.06.98	24.03.11
Turquie	-	18.09.02	18.10.02	30.03.14	-	-	-
Union européenne	10.06.95	12.11.99	12.12.99	30.03.14	17.12.12/AC	29.03.13	29.03.13

AC = Adhésion

Parties contractantes	1996 Protocole "déchets dangereux"9/			Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières (Protocole GIZC) de 2008		
	Signature	Ratification	Entrée en vigueur	Signature	Ratification	Entrée en vigueur
Albanie	-	26.07.01	18.01.08		04.05.10/AD	24.03.11
Algérie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Bosnie-Herzégovine	-	-	-	-	-	-
Chypre	-	-	-	-	-	-
Croatie	-	-	-	21.01.08	29.01.13/R (*)	28.02.13
Égypte	01.10.96	-	-	-	-	-
Espagne	01.10.96	-	-	21.01.08	22.06.10	24.03.11
France	-	-	-	21.01.08	29.10.09/AP	24.03.11
Grèce	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Israël	-	-	-	21.01.08	08.04.14/R (*)	-
Italie	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-
Libye	01.10.96	-	-	-	-	-
Malte	01.10.96	28.10.99	18.01.08	21.01.08	-	-
Maroc	20.03.97	01.07.99	18.01.08	21.01.08	21.09.12	21.10.12
Monaco	01.10.96	-	-	21.01.08	-	-
Monténégro	-	19.11.07	18.01.08	21.01.08	09.01.12	08.02.12
Slovénie	-	-	-	21.01.08	01.12.09	24.03.11
Syrie	-	22.02.11	24.03.11	21.01.08	22.02.11	24.03.11
Tunisie	01.10.96	01.06.98	18.01.08	21.01.08	-	-
Turquie	01.10.96	03.04.04	18.01.08	-	-	-
Union européenne	-	-	-	16.01.09	29.09.10/AP	24.03.11

\* Dans l'attente de la notification de l'Etat dépositaire

R = Ratification

ÉTAT DES ENTRÉES EN VIGUEUR

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<p><b>Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution,</b> <i>telle que modifiée en :</i> <b>Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée</b> (Convention de Barcelone)</p>	<p><b>16 février 1976, Barcelone</b></p>	<p><b>12 février 1978</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p><b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"),</b> <i>tel que modifié en :</i> <b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs, ou d'incinération en mer</b> (Protocole "immersions")</p>	<p>—</p>	<p>—</p>	<p><b>10 juin 1995, Barcelone</b></p>	<p><b>9 Juillet 2004</b></p>
<p><b>Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique</b> (Protocole "situations critiques")</p>	<p><b>16 février 1976, Barcelone</b></p>	<p><b>12 février 1978</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>
<p><b>Protocole relatif à la coopération en matière de prévention de la pollution par les navires et, en cas de situation critique, de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée</b> (Protocole "prévention et situations critiques")*</p>	<p><b>25 janvier 2002, Malte</b></p>	<p><b>17 mars 2004</b></p>	<p>—</p>	<p>—</p>

\* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 25 du Protocole, le Protocole, à partir de la date de son entrée en vigueur (17 mars 2004), remplace le Protocole "situations critiques" (de 1976) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.

Instruments juridiques	Lieu et date de l'adoption	Date de l'entrée en vigueur	Lieu et date de l'adoption des modifications, s'il y a lieu	Entrée en vigueur des modifications
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique,</b> <i>tel que modifié en :</i> <b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution provenant de sources et activités situées à terre</b> (Protocole "tellurique")	<b>17 mai 1980, Athènes</b>	<b>17 juin 1983</b>		
			<b>7 mars 1996, Syracuse</b>	<b>11 mai 2008</b>
<b>Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée</b> (Protocole ASP)	<b>3 avril 1982, Genève</b>		<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>
<b>Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée</b> (Protocole ASP & biodiversité)**	<b>10 juin 1995, Barcelone</b>	<b>12 décembre 1999</b>	<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>
<b>Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol</b> (Protocole « offshore »)	<b>14 octobre 1994, Madrid</b>	<b>24 mars 2011</b>	<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>
<b>Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination</b> (Protocole « déchets dangereux »)	<b>1er octobre 1996, Izmir</b>	<b>18 janvier 2008</b>	<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>
<b>Protocole relatif à la gestion intégrée des zones côtières de la Méditerranée</b> (Protocole GIZC)	<b>21 janvier 2008, Madrid</b>	<b>24 mars 2011</b>	<b>Ne s'applique pas</b>	<b>Ne s'applique pas</b>

\*\* Aux termes du paragraphe 2 de l'article 32, ce Protocole, à compter de la date de son entrée en vigueur (12 décembre 1999), remplace le Protocole ASP (de 1982) dans les rapports entre les Parties aux deux instruments.